

SNUipp-FSU 79  
8, rue Joseph Cugnot  
79 000 NIORT.  
[snu79@snuipp.fr](mailto:snu79@snuipp.fr)  
05 49 73 12 52



Monsieur le Directeur Académique,

Des enseignants brigades en temps partiel de droit cette année ont reçu un courrier de la part de l'administration leur demandant de participer au mouvement et leur rappelant que le temps partiel n'est pas compatible avec les postes de remplaçants.

Depuis plusieurs années nous dénonçons cette interprétation abusive des textes dans nos circulaires départementales.

Nous vous rappelons que l'administration n'a pas le droit d'empêcher l'accès à une catégorie de poste aux fonctionnaires exerçant à temps partiel, d'autant plus si ce temps partiel est de droit.

Nous vous demandons donc de ne pas pénaliser les enseignants qui sont dans ce cas là et qui souhaitent conserver ou postuler sur une poste de brigade.

Concernant les brigades victimes d'une mesure de carte scolaire ou d'une réimplantation, nous vous rappelons que lorsqu'un fonctionnaire perd son poste dans le cadre d'une restructuration, l'administration doit pouvoir lui proposer un poste similaire. Il serait incompréhensible pour ces collègues d'être doublement pénalisés à la rentrée prochaine.

Nous savons que plusieurs de ces personnels seront prêts à faire les démarches auprès du tribunal administratif le cas échéant, et nous serons là pour les accompagner.

Nous restons à votre disposition pour échanger à ce sujet, et nous vous présentons, Monsieur le Directeur Académique, nos sincères salutations.

Julie Couprie, Lydie Palpacuer,  
Co-secrétaires départementales du SNUipp-FSu 79